



**Remarque :** selon le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée. Les licences émises par la FF Tri (Fédération Française de Triathlon), FFCO (Fédération Française de Course d'Orientation), FFPM (Fédération Française de Pentathlon Moderne), UNSS et UGSEL ne sont donc plus acceptées.

Ou pour les majeurs un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Ou pour les mineurs : la personne et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire de santé.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont titulaires d'une licence émise par une fédération affiliée à l'IAAF.

Ce certificat médical doit être rédigé en langue Française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

**Championnat de l'Aisne sur le Trail 24km** : Le parcours du 24km est support pour les championnats de l'Aisne de Trail sur cette distance. Les athlètes participants à ce championnat devront être licenciés à la FFA en licence compétition pour pouvoir être classés.

**Un titre de Champion de l'Aisne sera attribué sur le 24 km pour les catégories MASTER Femme et Homme aux premiers, à condition d'avoir une licence compétition.**

**Acceptation du règlement et de l'éthique de la course** : La participation au Maginot Trail entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course. Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera pénalisé ou disqualifié. Vous devez garder vos déchets sur vous. Tout coureur qui cherche à tricher sera immédiatement mis hors course. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

**NOMBRE MAXIMUM DE COUREURS :**

**Marche** : pas de limitation.

Les inscriptions seront closes pour chaque course dès que le nombre maximum de coureurs est atteint (dossiers complets). Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

**Annulation d'une inscription** : Toute annulation d'inscription doit impérativement être faite par email ou par courrier. Toute annulation entraîne 5 euros de frais de dossier. Après le 14 Juin, aucun remboursement ne sera effectué. Aucun échange de dossard n'est possible.

**Dossards** : Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo. Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement (sur l'avant en permanence), visible et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doit être ni modifié, ni caché.

Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux aires de ravitaillement, aux salles de soins, de repos, douches. Un cadeau est remis à chaque coureur lors de la remise de son dossard.

**Sécurité et assistance médicale** : Une assistance médicale sera disposée sur le point d'assistance du parcours ainsi qu'à l'arrivée.

**Le Parcours** : Le parcours est à 80% en forêts et sentiers, les chemins seront balisés pour éviter toute erreur de parcours et disponible sur le site « lesportif.com » et « runningtrailhierache.fr ».

**Poste de ravitaillement** : des postes de contrôle « volants » sont mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillement. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation. Un poste de ravitaillement sera installé à l'arrivée.

**Douches** : Des douches seront disponibles au niveau du stade.

**Pénalisation – disqualification** : des contrôleurs sur le parcours sont habilités à contrôler le matériel obligatoire et, plus généralement, le respect de l'ensemble du règlement (respect du site et de l'éthique, assistance ou accompagnement illicite, dossard non-visible sur l'avant en permanence...). Le contrôleur prévient son chef de poste et/ou le PC de course et peut demander, selon la gravité de l'acte et le comportement du coureur, la disqualification du concurrent. Le jury d'épreuve peut prononcer la disqualification d'un concurrent pour tout manquement grave au règlement, en particulier en cas de : port du dossard non conforme, non passage à un poste de contrôle, utilisation d'un moyen de transport, dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage, non-assistance à un concurrent en difficulté, assistance personnelle en dehors des postes officiels de ravitaillement, non-respect de l'interdiction de se faire accompagner sur le parcours, pollution ou dégradation des sites par le concurrent ou un membre de son entourage, insultes, impolitesse ou menaces proférée à l'encontre de tout membre de l'organisation et de tout bénévole, refus de se faire examiner par un médecin de l'organisation à tout moment de l'épreuve.

Les athlètes qui pratiquent le cani cross ne seront pas classés.

**Modification du parcours ou annulation de la course** : En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours. Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute **personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation**.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser la course ou la marche. Dans ce cas, le comité organisateur s'engage à rembourser la somme de 5 euros pour le 12 km et 10 euros pour le 24km et 15 euros pour le 32km.

**Assurance** : L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieurs qui pourraient survenir du fait de l'épreuve. Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

**Classement et récompenses** : Un tirage au sort sera effectué à la fin de l'épreuve divers lots (textile, accessoire trail, bons d'achats) seront distribués entre les participants. Sur les trois distances, un classement « scratch », hommes et femmes est établi. Les trois premières et les trois premiers sont récompensés sans contestation possible sur les concurrents.

**Droit à l'image** : j'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement et sur lequel je figurerai, notamment les résultats. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Conformément aux dispositions de la loi « informatique et Liberté » n°78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site, cappicardie.free.fr et celui de la FFA (mail : [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr)).

**Comportement : Pas de tricherie, ni avant, ni pendant la course :**

Respecter :

- Les bénévoles qui, eux aussi participent pour le plaisir.
- Les autres coureurs : pas d'aide matérielle hors des zones prévues
- La population locale qui accueille la course.

**Le respect de la nature :**

Respecter la faune, la flore, ne rien jeter sur le sol.

Ne pas couper les sentiers car cela provoque une érosion irréversible du site.